

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2024

DEL-2024-319

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, à 13 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. AEBISCHER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 13

Représentés par mandat : 1

Objet : COMMUNE DE LESCHAUX - CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE DESSERTE DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DEPARTEMENTAL TRES HAUT DEBIT - DEPLACEMENT D'OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC EXISTANTS

Rapport présenté par M. François DAVIET.

Dans le cadre de la construction du Réseau d'Initiative Publique départemental Très Haut Débit de la Haute-Savoie, le SYANE réalise sous sa maîtrise d'ouvrage des infrastructures de desserte fibre optique FttH sur la commune de LESCHAUX.

Au plan opérationnel, le déploiement des poches FttH s'appuie en priorité sur la réutilisation des réseaux aériens et souterrains télécom existants de l'opérateur ORANGE ainsi que du réseau aérien électrique existant exploité soit par ENEDIS, soit par des régies d'électricité.

Pour certains tronçons, la réutilisation des supports aériens existants suppose d'effectuer un déplacement des ouvrages d'éclairage public existants (rehaussement) afin de permettre l'installation de câble(s) optique(s) selon les inter-distances réglementaires.

Dans ce contexte, la commune de LESCHAUX, exploitant du réseau d'éclairage public, a réalisé des travaux :

- Nature des travaux : déplacement d'ouvrages d'éclairage public existants
- Nombre de luminaires concernés : 4 unités
- Coût maximal des travaux : 1.600,00 € HT

Ces adaptations du réseau d'éclairage public réalisées par la commune vont permettre au SYANE le déploiement de la fibre optique dans des conditions facilitées au plan opérationnel et avantageuses au plan financier.

Dans ce contexte, il y a lieu d'imputer la charge financière réellement supportée par la commune (avec un montant maximum porté à 1.600 € HT) au budget annexe du programme du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit en fibre optique du SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le versement à la commune de LESCHAUX d'une contribution correspondant aux frais réellement supportés par la commune pour le déplacement de 4 luminaires, avec application d'un plafond de 1.600 € HT,
2. à autoriser le Président à mettre en œuvre le règlement de ce montant, supporté par le Budget Annexe Très Haut Débit.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE